

Mission d'information sur la prise en charge des urgences psychiatriques ¹

Questionnaire indicatif

Rapporteuses : Mmes Nicole Dubré-Chirat et Sandrine Rousseau, députées

Chaque organisation ou personne auditionnée dispose de 5 minutes environ pour un propos liminaire, avant d'échanger avec les rapporteuses et avec les autres député(e)s éventuellement présent(e)s.

Les intervenants sont libres d'envoyer à Mme Audrenn Asselineau (audrenn.asselineau@assemblee-nationale.fr) et M. Adrien Laurent (adrien.laurent@assemblee-nationale.fr), administrateurs, avant ou après l'audition, toute contribution utile aux travaux des rapporteuses.

1. Pourriez-vous dresser un état des lieux de la santé mentale et de la psychiatrie en France, ainsi que des grandes tendances qui ont marqué leur évolution (structuration et politiques publiques, sectorisation, gouvernance, financement, adaptation aux évolutions sociétales) ?
2. Quelle part les urgences psychiatriques occupent-elles dans cet état des lieux ?
3. Quelles sont les spécificités des urgences psychiatriques par rapport à d'autres types d'urgences médicales ?

Sur l'organisation des services concourant à la prise en charge des urgences psychiatriques

4. Pourriez-vous présenter brièvement l'organisation de la prise en charge des urgences psychiatriques en France et l'évolution de celle-ci ? Comment cette prise en charge s'insère-t-elle dans le paysage des établissements publics et privés ?
5. Quelle est votre appréciation du fonctionnement des différents services concourant à la prise en charge d'urgences psychiatriques ?
6. Comment ont évolué les capacités d'accueil (nombre de lits...) de ces services au cours des dernières années, et pourquoi ? Certains ont-ils fermé et, le cas échéant, dans quelles conditions (ventilation sur d'autres services...) ?
7. Dans quelle mesure ces services vous semblent-ils manquer de personnel, ou de personnel formé ? Le cas échéant, de quels types de personnels (psychiatres, paramédicaux...) ?

¹ Les travaux de la mission d'information peuvent être suivis en cliquant sur ce [lien](#).

8. Les conditions de travail apparaissent-elles comme un frein au bon exercice des missions des personnels des services d'urgences psychiatriques ?

Sur la prise en charge des personnes dans le cadre d'urgences psychiatriques

9. Pourriez-vous présenter brièvement les principaux parcours de prise en charge d'une personne dans les services d'urgence psychiatrique ?
10. Quel regard portez-vous sur l'articulation entre la prise en charge par les services d'urgence psychiatrique et le suivi au long cours des patients en psychiatrie ?
11. Toutes les situations d'urgence psychiatrique vous semblent-elles prises en charge par les services d'urgence psychiatrique ?
12. Avez-vous connaissance de situations dans lesquelles des patients auraient manqué des soins adaptés à leur pathologie (et si oui, dans une situation d'urgence ou dans le cadre d'un suivi au long cours) ?
13. Observez-vous des disparités de prise en charge, notamment selon des critères sociaux, territoriaux ou de genre ?
14. Comment évaluez-vous la prise en charge des urgences psychiatriques liées à des populations aux besoins spécifiques (psychiatrie infanto-juvénile, géronto-psychiatrie, psychiatrie en milieu pénitentiaire...) ?
15. Les droits des personnes prises en charge vous semblent-ils systématiquement garantis ? Si non, comment préconisez-vous de les garantir ?

Sur les politiques publiques liées aux urgences psychiatriques

16. Quel regard portez-vous sur les politiques publiques récentes liées à la santé mentale et à la psychiatrie (feuille de route gouvernementale, dispositif « Mon Soutien Psy », organisation territoriale, réforme des soins psychiatriques sans consentement, réforme du financement, IPA en psychiatrie ...) ? Quels effets vous semblent-elles produire sur les urgences psychiatriques ?
17. La France se singularise-t-elle en matière d'urgences psychiatriques ? Gagnerait-elle à s'inspirer des politiques publiques conduites dans d'autres pays et, si oui, lesquelles ?
18. Quels enjeux prioritaires pour les services d'urgence psychiatrique, ou axes de travail, préconisez-vous d'aborder dans le cadre de cette mission d'information ?
19. Estimez-vous que les parcours de prise en charge de l'urgence psychiatrique répondent aux besoins actuels et futurs des personnes et de la société ? Si non, quelles réformes préconisez-vous ?